



## DISTANCE PLU entre chaque bâtimens

Par **VANESSA WILLEFERT**, le **16/01/2018** à **09:45**

Bonjour,

Nous avons déposé notre déclaration de travaux ( fait par une société de vérandas) la secrétaire nous a dit que la déclaration sera refusée car il n'y a pas 4m entre la maison et la véranda et le garage( il y a bien 4m entre le garage et la maison).

Elle a dit qu'il fallait du coup diminuer la surface sauf que ma véranda commence à ma porte du coup je ne peut pas passer autre part!

PLU de ma ville:

Entre deux bâtiments non contigus, doit toujours être ménagée une distance suffisante pour permettre l'entretien facile des marges d'isolement et des bâtiments eux-mêmes, ainsi que le passage et le fonctionnement du matériel de lutte contre l'incendie.

Cette distance ne peut être inférieure à 4 mètres pour les zones.

Elle est ramenée à 2 mètres lorsqu'il s'agit de locaux de faible volume et de hauteur au faitage inférieure à 3 mètres tels que chenils, abris à outils...

la hauteur de ma véranda sera de 2m57 au plus haut ( maison plein pied) on peut passer à 2m ou pas où ça dépend aussi de la hauteur du garage?

Merci,

Cordialement,

Par **Josh Randall**, le **17/01/2018** à **10:18**

Bonjour

Même réponse que sur un autre forum

Il semble compliqué de déroger à cette règle. Cependant en demandant un rdv avec le Maire ou l' élu en charge de l'urbanisme, il pourrait accordé une dérogation par le bien d'une

adaptation mineure (article L152-3 du Code de l'urbanisme)